

OBLIGATIONS

- Respect de la règlementation
- Respect du cahier des charges
- Système de paiement par Crédit Documentaire ou Remise Documentaire
- Rapatriement intégral des devises
- Approvisionnement responsable
- Implantation de succursale
- Rapport d'activités

CENTRALE DE L'OR DE MADAGASCAR
Route d'Andraisoro, Ampanotokana
Antananarivo - Madagascar

+261 32 03 214 12 / 15

centraleormada@**gmail.com**

Centrale de l'Or de Madagascar

Centrale de l'Or de Madagascar

C O M

VOUS DESIREZ COLLECTER ET EXPORTER DE L'OR?



CREEZ VOTRE COMPTOIR DE L'OR!

ADRESSEZ-VOUS A LA COM

PROCEDURES D'OBTENTION DE L'AGREMENT

1. **Création de la société**
2. **Dépôt de dossier de demande à la COM**
3. **Paiement du droit d'agrément**
4. **Obtention de l'Agrément**

Droit d'Agrément

Ariary 20 000 000* dont Ariary 3 000 000 de frais d'instruction non remboursables (*mis à jour/an)

Délais de traitement de dossier

45 jours ouvrables (excluant délai au niveau des autorités supérieures)

Validité de l'agrément

02 ans, renouvelable



Activités

Achat dans toute l'Île, vente locale, importation, transformation, exportation

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Critères d'éligibilité

- Personne morale de droit Malagasy
  - Gérant(s) : résidant permanent à Madagascar
  - Statuts mentionnant l'achat, la vente, le traitement, l'importation et l'exportation de l'or
  - Capital social minimum : Ar 50 millions
  - En règle vis-à-vis de la douane, des changes et des impôts

Documents à fournir

- Lettre de demande addressée au Ministre chargé des Mines
- Statuts de la société
- Cartes fiscale et statistique
- Registre du Commerce et des Sociétés
- Attestation de rapatriement de devise et de situation contentieuse
- Programme prévisionnel
- Extrait du bulletin n°3 du Gérant
- Attestation de résidence permanente du ou des gérant(s)
- Identité des associés/actionnaires
- Copie du permis minier (facultatif)
- Quittance de paiement des frais d'instruction